

Titre de la politique	Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion de NAC	
Adopté	Nouvelle	
Version actuelle approuvée par le Conseil d'administration	22 février 2021	

Cette politique est présentée en conjonction avec le Code de conduite de NAC.

Définitions

Les termes suivants ont la signification qui leur est donnée dans la présente politique :

- a. « *Activité* » - Toutes les affaires et activités de l'Organisation;
- b. « *Organisation affiliée* » - Tout club ou ligue récréative ou compétitive qui offre des programmes de natation artistique et qui a rempli les conditions d'inscription requises par NAC ou l'OPTS et a payé les frais d'inscription associés à NAC ou à l'OPTS;
- c. « *Conseil* » - Le conseil d'administration de NAC, un membre de NAC ou une organisation affiliée, selon le cas;
- d. « *NAC* » - Natation Artistique Canada;
- e. « *Entraîneur* » - Toute personne qui enseigne des figures ou des routines sur une base régulière et comprend l'instructeur, qui est un entraîneur d'un niveau spécifique qui enseigne ALLEZ à l'Eau! ou d'autres programmes de loisirs;
- f. « *Informations confidentielles* » - Informations connues de l'individu en raison de son lien avec l'Organisation, qu'elles soient ou non marquées « confidentielles »;
- g. « *Membre de la famille* » - Un conjoint, un partenaire, un parent naturel ou adoptif, un grand-parent, un enfant ou un beau-fils, un frère, une sœur, une tante, un oncle, un neveu ou une nièce, les parents ou les proches parents d'un conjoint ou d'un partenaire, les personnes qui sont dans une relation intime et les personnes qui résident en permanence ensemble ou qui sont financièrement dépendantes les unes des autres;
- h. « *Bonne foi* » - la présomption générale que toutes les parties traitent honnêtement les unes avec les autres;
- i. « *Incluant* » ou « *y compris* » - Incluant (Y compris), mais sans s'y limiter;
- j. « *Membre* » - Tout OPTS inscrit auprès de NAC;
- k. « *Officiels* » - Tous les juges, y compris les juges d'instruction, les arbitres et les correcteurs;
- l. « *Organisation* » - L'organisation à laquelle s'applique la politique et qui comprend NAC et ses membres et organisations affiliées;

- m. « *OPTS* » - Organisation provinciale ou territoriale de sport qui est responsable de la gestion de la natation artistique dans ses limites provinciales ou territoriales;
- n. « *Membre inscrit* » - Toute personne ou organisation affiliée qui a satisfait aux exigences des règlements de de NAC et de l'adhésion (inscription) tel que requis par NAC et qui a payé les frais d'inscription associés à NAC;
- o. « *Groupe sous-représenté* » - Décrit un sous-ensemble d'une population qui détient un pourcentage plus faible au sein d'un sous-groupe important que celui que détient le sous-groupe dans la population générale. Dans le domaine du sport, la recherche montre que les groupes sous-représentés comprennent : les femmes et les filles, les personnes handicapées, la communauté LGBTQI2S, les jeunes marginalisés, les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur, les personnes défavorisées sur le plan socio-économique, les nouveaux arrivants au Canada, les régions rurales, éloignées et isolées, et les adultes plus âgés;
- p. « *Personne vulnérable* » - Une personne qui, en raison de son âge, d'un handicap ou d'autres circonstances, temporaires ou permanentes, se trouve dans une situation de dépendance vis-à-vis d'autrui ou court un plus grand risque que le reste de la population d'être blessée par une personne en position d'autorité ou de confiance par rapport à elle, y compris les mineurs et les personnes souffrant de handicaps physiques, développementaux ou autres.

1. Objectif

Cette politique vise à :

- a) Promouvoir les avantages, les principes et les opportunités de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) au sein de Natation Artistique Canada et auprès de tous les partenaires et intervenants.
- b) Placer la santé et le bien-être des athlètes, des entraîneurs, des officiels, du personnel et des bénévoles au premier plan de toutes les décisions, faisant ainsi passer la personne avant tout.
- c) Encourager les individus de tous les groupes démographiques, particulièrement ceux des groupes sous-représentés, et de tous les sexes, à s'impliquer dans le sport de la natation artistique en tant qu'athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles, employés et spectateurs.
- d) Créer des environnements accueillant pour tous dans le sport de la natation artistique. Des environnements accueillants contribueront à accroître la diversité des individus et des organisations impliqués dans la natation artistique.
- e) Veiller à ce que NAC serve d'exemple à la communauté sportive, en investissant dans des programmes qui visent à promouvoir, célébrer et reconnaître la diversité dans la société en général.

2. Application

- a) La présente politique s'applique à tous les éléments suivants :
 - NAC et tous ses membres inscrits;
 - Les employés et toute personne sous contrat avec NAC, un membre de NAC ou une organisation affiliée et toute personne se rendant dans les bureaux ou autres lieux de travail de l'organisation à des fins professionnelles ou de formation. Cela inclut toutes les personnes travaillant avec des équipes ou des athlètes, y compris les entraîneurs, le personnel médical et paramédical et les autres personnes de soutien.

- b) Cette politique s'applique en tout temps, quel que soit le lieu où se déroule une activité, ce qui comprend les bureaux de l'Organisation ainsi que les lieux externes au Canada et à l'étranger.
- c) La présente politique s'applique également aux comportements en dehors de l'activité de l'Organisation lorsque ces comportements nuisent aux relations au sein de l'Organisation et à son environnement de travail et de sport ou portent atteinte à l'intégrité, à l'image ou à la réputation de l'Organisation. Cette applicabilité sera déterminée par l'Organisation à sa seule discrétion.

3. Principes sur l'équité, la diversité et l'inclusion

- a) NAC reconnaît que la discrimination, les préjugés ou le harcèlement fondés sur des attributs personnels, notamment la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, la situation familiale ou le handicap, sont contraires aux principes des droits de la personne et ne seront pas tolérés. NAC s'engage pleinement à mettre en œuvre des règles, des politiques et des pratiques inclusives qui garantissent à tous la possibilité de participer à notre sport dans un environnement sécuritaire, ouvert et accueillant.
- b) L'équité se manifeste par un traitement juste des personnes. Elle est favorisée par l'élimination des obstacles et par la création d'environnements accessibles et respectueux, y compris tout aménagement raisonnable nécessaire pour permettre l'égalité des chances, l'égalité d'accès et l'égalité des avantages afin que les personnes puissent réaliser leur potentiel personnel dans le sport de la natation artistique.
- c) Valoriser la diversité signifie respecter et apprécier les différences entre les individus et les groupes et honorer et défendre les droits de l'homme. Cela signifie également valoriser les différents points de vue et être ouvert aux idées nouvelles et différentes.
- d) L'inclusion permet à chacun de se sentir bienvenu, à l'aise et d'avoir un sentiment d'appartenance.

4. Engagements de NAC

NAC s'engage à déployer les efforts suivants en matière d'EDI :

- a) Créer un groupe de travail chargé d'améliorer et de traiter les domaines de l'EDI qui font défaut dans la natation artistique au Canada;
- b) Mener un audit interne de NAC et des programmes de ses membres et organisations affiliées dans une optique d'EDI;
- c) Effectuer une révision annuelle des Règlements de NAC pour s'assurer que les règles en place pour chaque saison soutiendront une culture d'inclusion;
- d) Prévoir une révision régulière des politiques d'inscription de NAC pour s'assurer que les politiques sont inclusives;
- e) Développer et maintenir une banque de ressources de matériel éducatif sur des sujets liés à l'EDI sur le site Web de NAC. La banque de ressources sera révisée régulièrement (au moins une fois par an) pour y trouver de nouvelles informations et des liens;
- f) Veiller à ce que les formulaires et les processus d'inscription comportent un langage inclusif en ce qui concerne l'auto-identification;

- g) Consulter les représentants des groupes sous-représentés lors de l'élaboration de programmes et de politiques qui auront une incidence directe sur leur participation au sport de la natation artistique au Canada;
- h) Aborder les préoccupations de l'EDI dans tous les documents éducatifs et promotionnels; et
- i) Partager les apprentissages et les meilleures pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion avec les membres provinciaux afin de renforcer les initiatives d'EDI au sein de la natation artistique dans tout le pays.

5. Résoudre les problèmes liés à l'EDI

Si une personne estime avoir fait l'objet, ou croit qu'une autre personne a été victime, de discrimination, d'intimidation, de harcèlement, d'abus ou de harcèlement sexuel, elle doit prendre les mesures appropriées par le biais de la politique de discipline et de plaintes de NAC ou de toute autre politique applicable.

- a) Les problèmes peuvent être identifiés par un individu à travers son expérience personnelle.
- b) Les problèmes peuvent être identifiés par une autre personne si elle a des preuves raisonnables qu'une autre personne a rencontré un problème d'EDI.
- c) Dans les deux cas, il est assuré qu'il n'y aura pas de représailles pour ceux qui déposent une plainte de bonne foi.

6. Éducation et communication

- a) NAC et ses membres et organisations affiliées veilleront à ce que cette politique soit bien diffusée, notamment sur les sites Web des organisations. L'information doit être incluse dans tout le matériel de formation pertinent afin d'en assurer l'utilisation.
- b) NAC, ses membres et ses organisations affiliées veilleront à ce que la présente politique soit communiquée aux personnes qui seront chargées de la mettre en œuvre et de la faire respecter.

7. Révision

Bien que NAC se soit efforcée d'utiliser le langage le plus récent pour refléter la diversité et l'inclusion, le domaine est en constante évolution et le langage de cette politique peut être périmé de temps à autre. NAC procédera à une révision de la présente politique selon la décision du Conseil de NAC. Chaque fois que la politique sera révisée ou modifiée, NAC s'assurera que les commentaires des membres inscrits à NAC sont pris en compte. Cette politique sera en outre révisée au fur et à mesure de l'évolution du contexte de l'EDI.